



Offre Dommages ouvrage du particulier

Cabinet Nicolas VATINEL

18 Quai Carnot 29150 CHATEAULIN
Tel 02 98 86 22 20 Fax 02 98 86 20 55
chateaulin-aulne@gan.fr
Orias 07015665

Synthèse



Cible

Offre d'assurance destinée aux particuliers ou SCI familiales

Type d'ouvrage

Construction ou rénovation d'une maison individuelle* pour un coût global de construction **inférieur à 250 000 euros TTC.**

*Maison d'habitation ou à usage d'habitation et professionnel (ce qui comprend les maisons à usage libéral mais non à usage exclusivement professionnel, usage commercial ou artisanal etc.) dès lors qu'il n'y a pas plus de deux logements destinés au même maître d'ouvrage

Garanties packagées

Garanties complètes : DO + GBF + Existants + Performance énergétique + CNR

Tarifification

Tarifification forfaitaire en fonction de tranche de coût de construction

Process de souscription nouveau

- Accord sur le risque sur déclaration de risque
- Documents relatifs à la construction (marché, assurance...) ne sont pas demandés à la souscription mais au moment de l'audit de risque

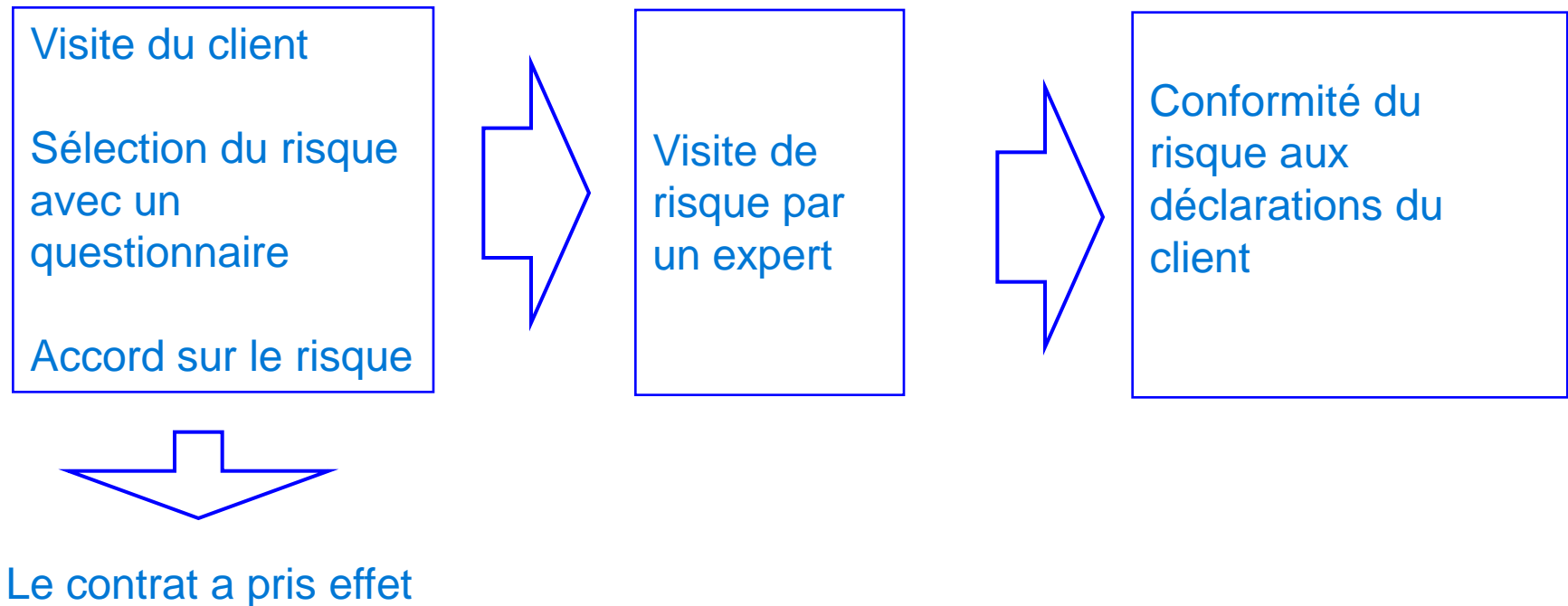
Sélection du risque

- Questionnaire qui sélectionne les constructions cibles
- Audit de risque qui vérifie la conformité des réponses apportées par le prospect dans le questionnaire

Prévention

Remise de fiche de prévention de risque

Synthèse





Offre packagée



Garantie de dommages

- Garantie obligatoire dommages ouvrage
- Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement

Si construction sur des ouvrages existants :
garantie des dommages aux existants

Si construction verte (mise en œuvre
d'énergie renouvelables, label de
performance énergétique...) garantie de
performance énergétique

Garantie de responsabilité en cas de revente

Garantie de responsabilité civile
décennale en qualité de constructeur
non réalisateur

Sélection du risque



○ Questionnaire qui sélectionne le risque.

● Conditions de souscription :

- ↪ Les travaux de maçonnerie n'ont pas commencé
 - ↪ Le coût global de l'opération de construction est inférieur à 250 000 euros TTC
 - ↪ Le client accepte le principe d'un audit de risque
 - ↪ La construction a au maximum 2 étages et un sous sol, est sans piscine et/ou tennis la construction n'est pas située sur un terrain à risque, la construction n'est pas réalisée sans diagnostic des existants (si construction sur existants).
 - ↪ La construction est réalisée par des entreprises assurées et bénéficie d'une maîtrise d'œuvre ou d'un suivi de chantier par une entreprise. Le maître d'ouvrage peut toutefois réaliser sols et peintures,
- Les documents relatifs à la construction (marché, assurance...) ne sont pas demandés à la souscription mais au moment de l'audit de risque.
 - Aucune étude de sol n'est exigée.

○ Audit du risque réalisé par un spécialiste de la construction ayant pour mission :

- **D'examiner** la conformité du projet en s'appuyant sur le questionnaire complété par le client
- **De préparer** le dossier de recours afin d'améliorer le risque (marché des **entreprises**, attestation d'assurance des intervenants à l'opération de construction, PV réception...)

Tarification forfaitaire



2 éléments composent le tarif

➔ Une prime d'assurance

Coût global de construction	Construction neuve	Construction sur existants
Jusqu'à 170 000 euros TTC	3 500 € TTC	3 800 € TTC
entre 170 000 € TTC et 220 000 € TTC	4 000 € TTC	4 400 € TTC
entre 220 000 € TTC et 250 000 € TTC	4 500 € TTC	4 950 € TTC

➔ + 400 € TTC de frais d'audit de risque (le prospect établit un chèque à l'ordre de l'expert)